

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

COURAGE CIVIL. — HONNEUR. — PATRIE. — LIBERTÉ. — PROGRÈS.
GAITÉ. — SANTÉ. — BIEN-ÊTRE. — SAVOIR.

LE FANTASQUE

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS
ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Imprimé et publié par

N. AUBIN, Rédacteur.
W. H. ROWEN, Imprimeur.

N.º 32, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Le journal paraît deux fois par semaine, le MERCREDI et le SAMEDI. L'année se compose de 26 numéros et se divise en trimestres de 8, sans perte pour l'année. Le Prix d'abonnement est de 2 piastres par année payable trimestriell...

PAIX DES ANNONCES. Première insertion, 6 lignes et au dessous, une demi piastre. Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chaque insertion suivante se fait à quart des prix ci-dessus. Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées jusqu'à avis contraire. PRIMES. On donne le journal gratis aux personnes qui fournissent des annonces au montant de quatre piastres. Celles qui en insèrent pour dix piastres ont droit en outre à des ouvrages d'impression pour la valeur de 2 piastres. On déduit moitié aux écrivains le premier ouvrage. Les agents reçoivent la feuille gratis.

Mélanges Littéraires.
La mère en permettra la lecture à sa fille.

LA SINGÈRE.
Ah! c'est vous qui je vois
Enfin! et cette voix qui parle est votre voix!

Veux-tu Pacheter?
Mon cour cat à vendre.
Sans nous disputer?
Dieu l'a fait d'aimant;
Tu le feras tendre;
Dieu l'a fait d'aimant;
Pour un seul amant!
Moi, j'en fais le prix;
Veux-tu le connaître?
Moi, j'en fais le prix;
N'en sois pas surpris.
As-tu tout le tien?
Donne! et sois mon maître.
As-tu tout le tien,
Pour payer le mien?
S'il n'est plus à toi,
Je n'ai qu'une envie;
S'il n'est plus à toi,
Tout est dit pour moi.
Le mien glissera,
Fermé dans la vie;
Le mien glissera,
Et Dieu seul l'aura!
Car, pour nos amours,
La vie est rapide;
Car, pour nos amours,
Elle a peu de jours.
L'âme doit courir
Comme une eau limpide;
L'âme doit courir,
Aimer et mourir.

L'ECOLE DES JUGES D'INSTRUCTION.
Suite de fin.
Un des jeunes gens se retourna vers l'endroit indiqué: "Ah! je le connais moi, C'est M. Frémy, un de nos plus graves magistrats. C'est singulier: je ne savais pas qu'il connaît M. Sou-

premier fois que je le vois dans un bal."
Au même instant le héros de la conversation s'avance, et, s'adressant à celle qui avait été désignée sous le nom de Marcelle, il lui dit: "Mademoiselle veut-elle me faire l'honneur de danser la première contredanse avec moi?" Il y eut un moment de stupefaction. Marcelle accepta, et quand son cavalier se fut retiré, elle reçut les félicitations de ses compagnes et des jeunes gens pour avoir conquis à la danse un indifférent, sinon un rebelle.
L'orchestre donna le signal, et la jeune danseuse fut placée près de son cavalier.
"Mademoiselle, lui dit-il, je suis, je ne sais si vous le savez, M. Frémy, juge d'instruction. Vous êtes, si je ne me trompe, mademoiselle Marcelle Bernier?"
Chaine des dames.
Cette exhibition de noms et de qualités peut vous surprendre; mais, je ne vous cacherais pas, Mademoiselle, que bien que nous soyons au bal, je me trouve dans l'exercice de mes fonctions. Je suis pour vous un juge d'instruction, et vous êtes pour moi un témoin que je vais entendre."
En avant d'aller.
"Je vous demande pardon de vous faire une pareille surprise; mais comme je ne voulais point, par une citation à comparaître dans mon cabinet écarter l'attention de votre famille et vous exposer à un interrogatoire délicat, j'ai mieux aimé m'adresser moi-même à comparaître devant vous."
"Je ne puis trouver de meilleure occasion qu'un bal pour vous parler sans donner lieu à des remarques et sans exciter des soupçons. Vous deviez venir à celui-ci; et m'y avoir fait inviter, bien que je ne sois pas de la société de M. Soleucourt. Je vous ai engagé, quoique je ne sache pas danser, ce qui vous aurait frappée déjà si ce que je vous dis vous préoccupait moins vivement. Mais, n'importe! au prix d'un ridicule, je n'hésiterai pas à vous épargner un embarras."
Retour.
"Je viens au fait: Un jeune homme est délinquant sous prévention d'un délit grave. Une lettre chiffrée à cet égard est venue chez lui, et cette lettre, qu'on est parvenu à traduire, est signée de votre nom. — Vous vous trompez, Monsieur. — Eh! quoi, serait-ce faux? — Non, je parle du pas. Vous partez avant notre tour. M. Frémy s'était déjà trompé si souvent sans être averti, qu'il est à croire qu'en le reprenant cette fois mademoiselle Marcelle voulait seulement excuser son trouble et son embarras. "Je disais donc que cette lettre est signée de vous..."
Galop.
"Je ne puis vous la montrer, parce qu'il y a trop d'yeux que cela pourrait frapper; mais je vais vous dire ce qu'elle contient. (M. Frémy récitait à voix basse.) Maintenant répondez-moi franchement... — Monsieur. "Le trouble de la jeune fille n'avait fait que croître, et la contredanse était finie. — Il faut pourtant que nous achevions cette conversation, ajoute le juge en conduisant la danseuse à sa place. On va jouer une valse; je ne sais guère valser. Valsez-vous?"

— Rarement, mais pour cette fois j'accepte."
Cinq minutes après le couple tournait aux accords d'un des plus beaux motifs de Strauss.
"Vous comprenez, Mademoiselle, combien une réponse est nécessaire. Un non servirait à prouver un audacieux mensonge comme circonstance aggravante d'une conspiration; un oui justifierait un malheureux mal à propos soupçonné."
Et comme mademoiselle Bernier hésitait encore à répondre.
"Ne craignez rien; un juge d'instruction est un confesseur. Le magistrat a besoin de connaître un moment votre secret: une minute après, l'honneur du monde ne s'en souviendra plus. — Eh bien... oui. — Et cette lettre était adressée à... — A M. Eugène Loisel."
"Tout cela s'était dit un moment le plus rapide d'une des valse les plus entraînantes du compositeur allemand. Marcelle n'avait pas besoin de chercher un mensonge pour expliquer la rougeur qui couvrait ses joues. Quant à M. Frémy, il s'était essouffé, éreinté à la poursuite de la vérité; mais il avait fini par atteindre, à la force du jarret, la conviction qui devait, dès le lendemain matin, faire mettre Eugène Loisel en liberté.

LE FANTASQUE.
QUÉBEC, SAMEDI 22 OCTOBRE, 1843.

FANTASQUES,
REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANCANS.
Qui bien aime bien châtie.

Si nous écoutons la plupart de nos amis nous liserions Mr Cauchon sans réponse; mais comme son incommensurable présomption lui ferait attribuer toute silence à un défaut nous lui dirons quelques mots, très peu de mots dont encore nous demandons excus au public que de pareilles discussions ne peuvent que fatiguer.
Quant à la première de ses assertions aussi bien qu'à toutes celles qui tendent à toucher nos antécédents, ou notre première jeunesse nous nous contenterons de convaincre personnellement et par des documents d'une nature purement privée, tous ceux qui peuvent s'y intéresser et Mr. Cauchon lui-même le premier.
Nous n'avons jamais été accusé comme sténographe d'avoir perverti les discours de personne ni d'avoir répandu aucune solution d'assassinat. Les journaux de la chambre sont là pour prouver que nous avons été seulement accusé de connaître les auteurs de cette espionnerie et de ne point avoir révélé leurs noms. Or n'a jamais accusé Mr. Cauchon, pour n'être point un délateur.
Nous n'avons jamais écrit contre les Canadiens, nous écrits sont connus; nous étions du grand nombre de ceux (le journal le Canadien entre autres) qui regrettaient les excès désespérés

28?

certains auxquels tendaient les mesures des lois dont parle M. Cauchon qu'il lui considère encore aujourd'hui les choses sous un point de vue bien autrement sévère que celui qu'il nous reproche, puisque, dans son fameux discours sur le drapeau blanc, il crut avoir à jamais d'opprobre et de proscription, en annonçant aux trois couleurs d'abolies, en annonçant d'un ton foudroyant qu'elle avait servi au fil de la liberté et que son premier auteur était un cerveau mal organisé. Ce cerveau appartenait cependant à l'un des patriotes du plus pur sang.

On n'espionne pas une assemblée quand on y assiste et qu'on en rapporte les procédés sous sa propre responsabilité. Ce qu'on appelle espionner, c'est écouter aux portes. Salut!

*Bull's Eye* nous mettra à la porte! voilà l'idée la plus déhonnête de bouffonnerie que sa puisse imaginer. Mr. Cauchon nous a fait rire là pour la première fois (excepté pourtant de pitié).

Le seul enchantement qui nous vaut l'honneur d'être placé par Mr. Cauchon au rang des "patriotes renforcés" est dû aux sanglantes vengeances du parti ennemi; nous avons presque toujours attaqué, par un instinct qu'on ne pourra pas taxer de faiblesse ni d'intérêt personnel, le parti le plus fort, le parti chez lequel se décelait le moindre tendance tyrannique. On ne nous reprochera pas cela. Cet écrivain lui, n'a de verve que pour chanter victoire; c'est peut-être pour cela qu'on lui en découvre si rarement. Quant à l'intérêt personnel dont il nous charge d'avant d'acquiescement, nous regrettons infiniment de n'être pas sous ce rapport aussi favorisé qu'il nous suppose; c'est du moins ce que ceux qui nous connaissent de plus près nous reprochent presque incessamment. Nous pourrions paraître égoïste peut-être à côté de notre accusateur, lui qui est si désintéressé.

Ceux qui ont assisté dès le commencement aux réunions de la Société Saint Jean Baptiste savent à quel s'en tenir sur le soin que nous avons pris de nous faire nommer Secrétaire Archiviste. Il n'est pas vrai que nous nous soyons assigné l'emploi de secrétaire sectionnaire; dans le projet de nominations arrêté par nous, notre nom était totalement omis; preuve que nous n'ambitionnions pas la charge de secrétaire Archiviste ni aucune autre. Personne ne pouvait prévoir que le monsieur auquel on la destinait la refuserait, puisque c'est à ses recommandations pressantes qu'on doit en partie l'organisation de la société. Il aurait été, lui aussi, secrétaire imprimeur, par conséquent si on suppose les gens aussi intéressés que le fait Mr. Cauchon nous devions désespérer de jamais rien gagner avec la société. Quand le monsieur en question refusa, quelques voix, appelèrent Mr. Aubin, qui se soumit humblement; il est vrai; mais ce qu'il y a de phénomène, c'est que pas un mot ne demanda Mr. Cauchon! Ah! Ah! c'est là que le bonnet blessé!

Mr Cauchon veut faire entendre que nous voulions obtenir l'emploi en question pour nous acquérir de la popularité; il fallait au contraire ce nous semble quelque popularité pour obtenir l'emploi, comme les sôances fort animées l'ont prouvé. Cet écrivain a pris l'esprit pour la cause; et il a mis la charrue devant les boeufs; ceci est dit sans allusion aucune. (Ce dernier correctif est mis ici simplement pour rassurer Mr. Cauchon; il est si susceptible que lorsqu'on parle de bêtes il prend toujours son pour lui.)

Nous posons lors des élections des officiers ne pas mériter, l'emploi de secrétaire, nous avons désigné dans le temps plusieurs citoyens auxquels cette dignité convenait infiniment mieux, aussi bien à cause de leurs qualifications personnelles que de leur position sociale; nos amis peuvent certifier cet avancé; mais il répugnant singulièrement à notre orgueil, nous le confessions, de paraître éconduit par un Cauchon; nous avons insisté et aujourd'hui, si ce monsieur en vie notre charge, nous la lui céderons avec tous ses honoraires et tous ses profits, qui sont presque aussi élevés que ceux qu'on fait à lithographe des planches de physique.

Mr. Cauchon a dit que les sténographe de la Société ont été parfois piquantes. Parfois n'est pas le mot; il fallait dire toujours, car nous n'en

avons pas vu passer une seule sans que ce monsieur ne soit parti d'abolissement piqués. Nous lui demanderons à lui, qui, par contradiction fait son droit, depuis combien de temps est en force la loi sur la naturalisation.

Quant à l'Unité, Religieux, que monsieur Cauchon met dans l'affaire, à l'Épiphonie Chénier, aux jardins, aux bûcherons, aux ébénistes et aux consultations holl, nous ayons banni intellectuellement battu, car avec toute la perspicace malignité qu'il nous prête, nous ne pouvons y voir ni le moindre sarcasme, ni le plus distant calembourg; ni rien qui puisse avoir quelque rapport à nos ou aux attaques du *Fantasque* contre les hénues patentes de l'éditeur *faute d'auteur du Canadien*.

Nous terminons en définitive avec ce piètre littérateur en l'assurant sincèrement que nous ne lui avons pas conservé la plus petite reuence pour les efforts qu'il a cru devoir faire afin de nous empêcher d'être nommé secrétaire archiviste puisque c'est à lui bien véritablement que nous avons dû cet honneur. Bien plus, nous devons à ce monsieur et nous lui gardons toujours la plus vive reconnaissance pour l'active opposition qu'il nous a faite, car, sans lui, nous n'aurions pas eu de long-temps sans doute la satisfaction bien flatteuse de voir combien de bons canadiens tenaient à nous.

Mr. Et. PARENT a fait ses adieux à ses lecteurs hier au soir. Il fait rendre à ce monsieur la justice qu'il réclame et qu'il mérite à tous les titres, de n'avoir été que par la suite et non point par le cœur. Personne ne regrette plus l'absence de ce monsieur que ses confrères pour lesquels il a toujours été un bienvenu l'ami ou un loyal adversaire; comme le dit lumineusement l'auteur d'un autre article à son sujet: "Mr. Parent se retire, il faut le remplacer!" nous croyons qu'on pourra facilement prendre sa place mais difficilement le remplacer. Nous souhaiions que ce champion habité de l'apanage populaire jouisse long temps de la récompense que lui ont valu ses longues traversées dont le succès prouve mieux que le plus éloquent paragraphe la bonté de la cause qu'il a défendue.

ACTX CORRESPONDANTS.

L'auteur d'une communication reçue ce matin ne se formalise point de ne la pas paru parée dans notre journal. Les personnalités y ont été citées et surtout

celles qu'on ne peut connaître que par des conversations intimes ne doivent pas être mises ainsi à tout propos devant le public; laissons cela à d'autres qui s'y entendent mieux et qui savent en profiter que de bouche la divine doctrine toute résumée dans ces mots: Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse. La communication dont il s'agit pourrait tout au plus être adressée à celui qui s'est voulu désigné.

Si Le B. veut lire le dernier numéro de l'Unité, il verra en moins de mots tout ce qui restait à dire sur le grand article politique déjà rétracté de reste. Les "Unité", "Unité", dans le ministère pépère balai ne sont vaines, point lorsque l'on s'agit attendu.

Sans-Grand est sous conscription et pourra se retirer; Grand veut nous permettre d'en retrancher quelques faits auxquels il n'est pas générateur de faire au fur et à mesure, même en plésiantant sans affectation qu'il dit. Exercez, monsieur, votre charman exploit sur d'autres sujets.

Huitres, Huitres!

G. N. STORY

Rue Notre Dame, 20, Québecville.

L'HONNÊTE d'arrêter le pullie que dans son été abaissement l'on trouve en tout temps durant la saison les huitres de toutes les qualités, crues ou cuites pour tous ces points et services dans le meilleur genre. Il en fournit aussi en gros et en détail au meilleur prix. Le plus court délai et à des termes modérés. Québec 15 Octobre 1842. No. 23. j.

POELES

DU CANADA, - BREVETÉ S.

À VENDRE à la Pomerie de Hope, au pied de la côte, rue de la Casquette, à Québec.

Précédemment doublés, dont les fournaux égalent en longueur les poêles maures, de sorte que Le fourneau d'un Poêle de 3 pieds aura 36 pouces de long. Do do 27pouces de 30 pouces de Do do 27 pouces de 27 pouces de La différence de construction par laquelle on obtient cet avantage n'étant pas que le poêle ne tire aussi bien ainsi qu'il est décidé plus leuc. -AUSI-

Un P. de cuisine qui réunit les avantages du P. de Canada à celui de nos voisins, et qui est plus facile à nettoyer, et qu'on peut élever à très bas prix avec les ustensiles complets. -AUSI-

Une Plaque de division breveté, qui peut s'adapter à tout Poêle ou P. Au moyen de cette plaque un P. de cuisine ordinaire peut être converti en un excellent Poêle de cuisine avec trois ou quatre trous pour des ustensiles de fer-blanc, et conserver le même fournaux qu'avant. Québec, 15 octobre 1842. No. 23. c.

EDOUARD TIVIERGE,

MARCHAND

TAILLEUR,

No. 11, RUE CRAIG,



FAUBOURG ST. ROCH.

RECONNAISSANT envers le public et ses amis pour l'encouragement libéral dont ils l'ont honoré, prend la liberté de les prévenir qu'il vient de recevoir par faveur de New-York LES MODES DE PARIS ET DE LONDRES ainsi que les COUPES ET PATRONS qui y ont rapport. Il a maintenant en mains un assortiment général de marchandises dans son genre d'affaires

CONSISTANT EN

— Draps de différentes couleurs et qualités pour redingotes; Draps de Pilotes entretelés et unis pour Paletois et Surtoons, *Dearskins* et Drap de Castor à Peuprue de l'eau; Casimirs de toutes espèces pour Pantalons d'automne et d'hiver.

AUSI:

Un assortiment complet de Fournitures de premier choix et de qualité supérieure. Les ordres qui lui sont confiés s'exécutent toujours chez lui promptement et à des taux très modérés. Québec, 7 octobre 1842.

Pelleteries, Hards, Marchandises.

Le Soussigné offre en vente à ses magasins Rue Lamontagne No. 11 et Rue Champlain No. 1243, un grand assortiment de Marchandises Étches, Hards de toutes sortes, Casques et Gants. Le tout au plus BAS PRIX.

- |                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Gants d'imitation de Louvro   | Casques d'imitation de Maître, |
| Do. Loup-marin gris,          | Do. Rat-musqué,                |
| Do. do. noirs,                | Do. Neustrie,                  |
| Do. Neustrie,                 | Do. Astracan,                  |
| Casques de Loup-marin du sud, | Do. Vison,                     |
| Do. de Martre,                |                                |

PIÈRE GINGRAS, JUNR.

Québec, le 3 Octobre.